

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBULT

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 13/02/2017

Séance du lundi 20 février 2017

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN -
N REBILLON - E OGER - E CHALOPIN - MP PATIN - P DONNINI - J LECRIVAIN - LP CHAUVIN -
AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

Excusé : MB CHEREL

Absentes : C FRIGOULT, C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Eric Chalopin.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES GENERALES

- Fougères Agglomération : décision sur le PLU communal ou le PLUI (communautaire)
- Fougères Agglomération : information sur les commissions intégrées par les délégués.
- Centre Hospitalier des Marches de Bretagne : désignation de 2 conseillers municipaux destinés à siéger au comité des élus.

FINANCES

- Centre Hospitalier des Marches de Bretagne : demande d'une 2^e mise à disposition par an de la salle des Ajoncs d'Or pour le CVS de Saint-Georges-de-Reintembault.
- Comité des fêtes : demande d'une gratuité de la salle des ajoncs d'or pour organiser une soirée au bénéfice de l'association « un rêve, un sourire »
- Réhabilitation d'une salle pluri-activités et des vestiaires sanitaires de la salle des sports : plan de financement pour la DETR.
- Ecole numérique : convention avec le collège Roquebleue pour mettre à disposition de l'école de l'être une dotation de 500 € pour l'achat de ressources numériques.

URBANISME

- AMI - revitalisation centre bourg : bilan du contrat d'objectifs, et priorisation du secteur à revitaliser.
- Déplacement d'un poteau électrique : demande de participation
- Remplacement et déplacement d'un poteau incendie : devis.

PERSONNEL

- Création d'un poste en CAE au service administratif,
- Frais de déplacement du personnel (formations autres que CNFPT, déplacements à l'intérieur de la commune),
- Information sur la modification des temps d'ouverture de l'agence postale

QUESTIONS DIVERSES

- Modification des dates des prochains conseils municipaux.
 - Informations sur la venue d'un médecin.
-

1- APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9.01.2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 9 janvier 2017.

2- FOUGERES AGGLOMERATION : DECISION SUR LE PLU COMMUNAL OU LE PLUI (COMMUNAUTAIRE)

La loi ALUR du 24.03.2014 instaure un transfert automatique de la compétence PLU aux agglomérations à compter du 27.03.2017. Cependant ce transfert n'aura pas lieu si dans les 3 mois avant l'expiration de ce délai, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent (soit pour Fougères Agglo au moins 9 communes représentant au moins 11 058 habitants).

Louvigné Communauté avait délibéré pour garder les PLU communaux le 28.04.2016, et Fougères communauté avait pris la même délibération le 14.12.2015.

Compte tenu de la création de Fougères Agglo au 01.01.2017, il convient de délibérer à nouveau.

Délibération : le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence PLU à Fougères Agglomération.

3- FOUGERES AGGLOMERATION : INFORMATION SUR LES COMMISSIONS INTEGREES PAR LES DELEGUES.

Les choix des délégués pour les commissions ont été validés en conseil communautaire de Fougères Agglomération le 13 février 2017 :

Nom du délégué	Choix commission 1	Choix commission 2	Choix commission 3
MC Boucher	Habitat	Mobilités et infrastructures	Tourisme et patrimoine
JB Boismartel	Urbanisme et numérique	Dynamique rurale, équipements sportifs	
ML Galopin	Attractivité économique et emploi	RH, dialogue social et administration générale	
AF Gasnier	Equipements et politique culturelle	Services aux familles et cohésion urbaine	

4- CENTRE HOSPITALIER DES MARCHES DE BRETAGNE : DESIGNATION DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX DESTINES A SIEGER AU COMITE DES ELUS.

Le protocole d'accord relatif à la fusion par absorption du Centre Hospitalier des Marches de Bretagne, de l'EHPAD Résidence les acacias, de l'EHPAD Les Landes, du Foyer de Vie le Chemin des Iles a prévu la mise en place d'un comité des élus, instance consultative, qui émettra des avis sur les orientations stratégiques du nouvel établissement fusionné et sur l'évaluation de son fonctionnement.

Ce comité des élus sera composé des maires des communes concernées, de 2 conseillers municipaux par commune représentée, et de 2 conseillers départementaux. Il se réunira 2 fois par an, et son règlement intérieur sera validé lors du Conseil de Surveillance du 28.01.2017.

Pour information, les deux prochains comités des élus sont programmés les :
Vendredi 7.4.2017 à 10h30 à la Résidence des Acacias de St-Georges,
Vendredi 13.10.2017 à 10h30 à l'EHPAD Les Landes de Tremblay.

Marie-Pierre Patin est candidate.

Anne-Florence Gasnier ne souhaite pas être candidate, étant donné que cette instance est seulement consultative, et que les réunions sont programmées en journée.

Louis Pierre Chauvin est candidat.

Délibération : Marie-Pierre Patin et Louis-Pierre Chauvin sont élus à l'unanimité au comité des élus.

5- CENTRE HOSPITALIER DES MARCHES DE BRETAGNE : DEMANDE D'UNE 2^E MISE A DISPOSITION PAR AN DE LA SALLE DES AJONCS D'OR POUR LE CVS DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT.

Les membres du Conseil de Vie Sociale de la Résidence des Acacias de St-Georges renouvellent leur demande à disposer de la salle des Ajoncs d'Or à titre gracieux une seconde fois dans l'année.

Par ailleurs, afin d'appuyer leur demande, ceux-ci font remarquer que la salle de rez-de-jardin de la Résidence et le minibus sont mis à disposition du CCAS à titre gracieux, lors des « animations du jeudi » une fois par mois.

Délibération : le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour une mise à disposition de la salle des Ajoncs d'Or à titre gracieux une 2^e fois dans l'année pour le CVS de la Résidence des Acacias de St-Georges.

6- COMITE DES FETES : DEMANDE D'UNE GRATUITE DE LA SALLE DES AJONCS D'OR POUR ORGANISER UNE SOIREE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « Un rêve, un sourire »

Le 7 octobre 2017, le Comité des fêtes organisera une soirée pour faire connaître l'association « un rêve, un sourire », dont a bénéficié dernièrement Louane Leroux, jeune habitante de la commune. Cette association permet « à des enfants malades ou handicapés de réaliser leur rêve et d'avoir des étoiles dans les yeux ».

La commune est sollicitée pour mettre gracieusement à disposition la salle des Ajoncs d'Or pour cette soirée.

Délibération : le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour une mise à disposition une 2^e fois dans l'année pour le Comité des Fêtes pour l'organisation d'une soirée au bénéfice de l'association « un rêve un sourire ».

7- REHABILITATION D'UNE SALLE PLURI-ACTIVITES ET DES VESTIAIRES SANITAIRES DE LA SALLE DES SPORTS : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DETR.

Nature des dépenses (1) directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre	20 920,00 €	Aides publiques	189 702.92	77.90
Honoraires IPH (réhabilitation du bâtiment)	17 370,00 €	DETR : 200 530.94 € X 40% = 80 212.37 €	80 212,37 €	
Honoraires Tecam (accessibilité extérieure)	3 550.00 €			
Études complémentaires	5 050.50 €	Département – FST -	54 862.55 €	
- Contrôle technique - Apave	1 652,00 €	-Région (contrat de Pays)	54 628,00 €	
- SPS - Apave	1 092,50 €			
diagnostic amiante	1 956,00 €	Autres		
Plan topo	350.00 €			
Travaux (2)	174 560.44 €	Autofinancement	53 808.02	22.10
-lot 1 : désamiantage	11 964.17 €	- fonds propres	53 808.02	
-lot 2 : démolition - gros œuvre	41 554.80 €	- emprunts		
-lot 3 : menuiseries extérieures	8 898.19 €			
-lot 4 : menuiseries intérieures	13 957.96 €			
-lot 5 : doublage - cloisons-faux plafonds	21 920.40 €			
-lot 6 : revêtements sols et murs	12 283.50 €			
- lot7 : plomberie/ventilation	23 300.00 €			
-lot 8 : électricité - chauffage	14 434.22 €			
-lot 9 : peinture	6 247.20 €			
Accessibilité extérieure	20 000.00 €			
Travaux non subventionnables	42 980.00 €			
Travaux en régie (bardage et signalétique)	12 030,00 €			
Honoraires Tecam (voirie et stationnements)	5 950.00 €			
Voirie et stationnements	25 000.00 €			
TOTAL	243 510.94 €	TOTAL	243 510.94 €	

Un devis de maîtrise d'œuvre a été demandé à Tecam et à Infraconcept pour les travaux de mise en accessibilité extérieure.

Un estimatif de Técam (qui demandera à être affiné) chiffre à 45 000 € HT les travaux de mise en accessibilité et la réfection des trottoirs et des stationnements devant la salle des sports.

Délibération : le conseil municipal approuve à la majorité le plan de financement et sollicite les subventions FST (Département), contrat de Pays (Région), DETR (Etat).
2 abstentions (AF Gasnier, G Dubois).

8- ECOLE NUMERIQUE : CONVENTION AVEC LE COLLEGE ROQUEBLEUE POUR METTRE A DISPOSITION DE L'ECOLE DE L'ETRE UNE DOTATION DE 500 € POUR L'ACHAT DE RESSOURCES NUMERIQUES.

En complément de la subvention allouée pour l'achat de tablettes à destination de l'école publique de l'être, dans le cadre du plan numérique, il est mis à la disposition de l'école, via le collège Roquebleue, une dotation de 500 € pour l'achat de ressources numériques pédagogiques dans un délai de 3 ans.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser avec le Collège Roquebleue la convention de mise à disposition de ressources numériques pour l'école publique de l'être pour un montant de 500 €, dans un délai de 3 ans.

9- AMI - REVITALISATION CENTRE BOURG : BILAN DU CONTRAT D'OBJECTIFS, ET PRIORISATION DU SECTEUR A REVITALISER.

Le projet de revitalisation est un projet transversal incluant l'habitat, les services marchands et non marchands, l'aménagement urbain (traversée de centre-bourg/espace public) et l'identité territoriale par le biais notamment de l'animation.

La réunion urbanisme étendue au conseil municipal en date du 24 janvier 2017, animée par Maud le Hrevet, chargée de mission « revitalisation centre bourg » à Fougères Agglo, et Karine Renard, chargée de mission « développement local » à l'Agence Départementale a permis de relier le contrat d'objectifs réalisé en 2012 aux études communales et aux outils mis en place dans le cadre communautaire :

- l'OPAH revitalisation 2017-2022 (fougères agglomération),
- l'étude traversée de bourg (Inermis)
- l'audit communautaire «relooking des vitrines» des commerces (cibles et stratégies) : sur St-Georges : le cinéma et le Bar des sports,
- l'étude de marketing territorial (capitaliser sur des évènementiels) : communiquer sur un territoire « qui bouge »,
- les projets en cours de la commune (services, équipements, animations)
- les réflexions partagées du conseil municipal : «st Georges demain» : soutenir le commerce de proximité, repenser les stationnements, rendre plus visible l'offre de service ainsi que la vie culturelle.

Lier ces projets et ces outils, affiner les études et les replacer dans le cadre du projet de revitalisation doit permettre à la commune d'anticiper la recherche de financement (FSIL, DETR, Appels à projet Revitalisation du Département...).

▪ Volet Urbain.

Un secteur formant un triangle rue de la Fieffe, rue de l'Épine et rue Maréchal Leclerc a été identifié comme prioritaire à revitaliser.

L'étude Inermis portant sur les secteurs 4 (Collège Julien Maunoir) et 5 (Ajoncs d'Or) a estimé l'aménagement urbain respectivement à 72 798 € HT et 125 970 € HT, soit un total de 198 768 € HT. Une subvention de 39 800 € HT pourrait être accordée dans le cadre d'une subvention FST (Département).

Il est proposé au Conseil Municipal de revenir vers Inermis pour revoir les priorités et le chiffrage de ce secteur.

▪ Volet Habitat.

Les propriétaires de ce secteur seront contactés dans le cadre de l'OPAH, tout d'abord pour leur apporter l'information sur les aides à la réhabilitation possible.

- Plusieurs maisons appartiennent à la famille Gousset dans ce secteur. La maison jouxtant le collège Julien Maunoir appartient à Mme Frabot (née Gousset),
- La maison appartenant aux conjoints Prime qui avait brûlé a fait l'objet d'un compromis de vente à Madame Messomo. Toutefois, celle-ci étudie toujours le montant des devis de travaux et les aides qui pourraient lui être octroyées pour ces travaux.
- Le bocage appartenait à Monsieur Daniel Charlot. Son notaire nous a fait part de son décès et demande si la commune est acheteuse de ce bien. (les aides habitat ne pourront être débloquées pour ce bien).

▪ Volet animation.

La compagnie Kislrod, en résidence à Jovence, propose une intervention sur un lieu public « point noir ». Le lieu qui serait retenu serait la rue de la fieffe (maisons inhabitées et délabrées nombreuses dans ce secteur, ancien bâtiment scolaire Le Bocage...).

Elle propose d'intervenir sur le regard qui est porté sur ce quartier, bâtiments et rues.
Les pistes de travail proposées : une mise en lumière de la rue, un jeu d'échelle par exemple sous forme de film d'animation, un partenariat avec les professeurs d'arts plastiques sur le végétal, des promenades décalées, des déambulations de marionnettes à taille humaine portées...

La compagnie va travailler avec Pascale Gouazé, qui travaille sur un spectacle de vieille chanson française (« *Ma vie dans une valise* ») en lien avec l'EHPAD et les classes de CM1-CM2 des deux écoles primaires.

Le devis de Pascale Gouazé pour « ma vie dans une valise » est de 3 000 € (y compris les prises de photos des anciens de l'EHPAD pour une exposition). Il est demandé une participation de 1 000 € à la mairie de St-Georges.

Les projets des artistes en résidence sont financés par l'OCCA, le département, Jovence et la commune d'accueil.

Les animations « rêver la ville » de Kislrod ne sont pas chiffrées pour l'heure.

Les animations « Rêver la ville » et de « ma vie dans une valise » peuvent être subventionnées dans le cadre des animations AMI (revitalisation du centre bourg).

▪ Volet Bâtiment Public

La commission de sécurité de 2016 n'autorisant plus l'accès aux étages du Bâtiment Ajonc d'or, il convient de redéfinir leur destination. Une étude est à réaliser en ce sens.

Délibération : le conseil municipal acte cette première étape de réflexion sur ce secteur et retient à l'unanimité cette partie d'espace communal pour travailler à sa revitalisation avec les différents intervenants déjà repérés : SOLIHA, RENOBATYS, INERMIS, P GOUAZE, KISLOROD... pour affiner et articuler sa restructuration.

10-DEPLACEMENT D'UN POTEAU ELECTRIQUE : DEMANDE DE PARTICIPATION.

Monsieur Sébastien Souquet, domicilié à Beaulieu, a un poteau électrique dans le terrain qu'il loue à Monsieur Didier Rochelle, suite à l'échange de l'emplacement du chemin.

Enedis lui a fait parvenir un devis de 1 535.44 € TTC (1 279 € HT) pour son déplacement en limite de la propriété.

Monsieur Souquet demande si la commune peut participer financièrement.

La commission urbanisme, a proposé lors de sa séance du 10 janvier 2017, de prendre à la charge de la commune la moitié du montant HT, soit 639.50 €.

Délibération : le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur la proposition de la commission urbanisme : la prise en charge de la moitié de la facture HT, soit 639.50 €.

11-REPLACEMENT ET DEPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE : DEVIS.

La commission urbanisme, lors de la sa séance du 10 janvier 2017, s'est prononcée favorablement pour le déplacement et le remplacement d'un poteau incendie se trouvant à coté salle des sports, celui-ci étant en effet implanté sur un terrain privé.

Deux devis ont été présentés : un devis Veolia 2 308.21 € HT (2 769.85 € TTC), et un devis STPO 2 715.00 € HT (3 258.00 € TTC).

Délibération : le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur la proposition de la commission urbanisme : le déplacement et le remplacement du poteau incendie à côté de la salle des sports, et vote le devis Véolia de 2 308.21 € HT.

12-CREATION D'UN POSTE EN CAE AU SERVICE ADMINISTRATIF.

Il a été exposé lors de la commission du personnel du 25 janvier 2017 la possibilité de recruter un agent en CAE au service administratif. Il a été alors rappelé que le poste de Réjane Despas n'a pas été remplacé après son départ en retraite, et que 2 des agents du service prennent un 80% au retour de leur congé maternité.

Par ailleurs, le dossier de recensement de chemins ruraux et de vente de ceux-ci pourrait être conduit par cet agent.

Ce poste en CAE pourra donc, après formation de la personne, apporter une aide au service :

- Au niveau de l'accueil de la Mairie,
- Au niveau du dossier de mise à l'enquête de vente des chemins ruraux.

La commission du personnel a donné un avis favorable à cette création d'emploi.

Délibération : le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur la proposition de la commission du personnel : la création d'un poste en CAE pour le service administratif, sur un temps d'emploi de 20 h par semaine.

13-FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL (FORMATIONS AUTRES QUE CNFPT, DEPLACEMENTS A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE).

Les frais de déplacement alloués au personnel ont été étudiés en commission du personnel du 25 janvier 2017 :

- **Frais de déplacement pour se rendre en stage.**

Pour les agents qui se rendent en formation, les modalités d'indemnisation par le CNFPT sont les suivantes :

Véhicule individuel	Si l'aller et retour entre la résidence administrative et le lieu de stage est inférieur ou égal à 40 kms : Pas de prise en charge des frais de transport	Si l'aller et retour est supérieur à 40 kms : Prise en charge à partir du 41^e km A/R au taux de 0.15 € du km
Co-voiturage	Si l'aller et retour entre la résidence administrative et le lieu de stage est inférieur ou égal à 40 kms : Pas de prise en charge des frais de transport	Si l'aller et retour est supérieur à 40 kms : Prise en charge à partir du 1^{er} km au taux de 0.25 € du km
Agent en situation de handicap	Prise en charge à partir du 1^{er} km au taux de 0.15 € du km	Prise en charge à partir du 1^{er} km au taux de 0.15 € du km

Les agents qui se sont rendus à une formation sans indemnisation de leurs frais par le CNFPT (car la formation était à moins de 40km de leur résidence administrative, ou était organisée par un autre organisme qui n'alloue pas de défraiement) présentent une demande de défraiement à la commune.

Faute d'accord et de délibération pour les déplacements en formation, les taux en vigueur pour indemniser les agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service sont ceux de l'arrêté du 26.08.2008 :

véhicule	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Au-delà de 10 000 kms
5 CV et moins	0.25 €	0.31 €	0.18 €
6 et 7 CV	0.32 €	0.39 €	0.23 €
8 CV et plus	0.35 €	0.43 €	0.25 €

La commission du personnel du 25 janvier 2017 propose l'indemnisation suivante (= même base que la prise en charge CNFPT, sauf qu'elle démarre au premier kilomètre) :

Véhicule individuel	Prise en charge à partir du 1er km A/R au taux de 0.15 € du km
Co-voiturage	Prise en charge à partir du 1^{er} km au taux de 0.25 € du km

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité une prise en charge au taux de 0.15 € du km (0.25 € du km en cas de co-voiturage), lorsqu'il n'y a pas indemnisation du CNFPT pour la formation.

- **Frais de déplacement à l'intérieur de la commune.**

Les agents effectuant des déplacements avec leur véhicule personnel à l'intérieur d'une commune peuvent se voir allouer une indemnité forfaitaire dans le montant maximal annuel est fixé à 210 € par arrêté du 5 janvier 2007.

La commission du personnel du 25.01.2017 a proposé d'octroyer un forfait annuel de déplacement de 30 € aux agents utilisant leur véhicule personnel : Nelly Gasnier, Yvette Milet, Sonia Colibert.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité un forfait annuel de déplacement de 30 € aux agents utilisant leur véhicule personnel (Nelly Gasnier, Yvette Milet, Sonia Colibert).

14-MODIFICATION DES TEMPS D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE.

Afin de pallier en partie au fait que le départ en retraite à mi-temps de Réjane n'a pas été remplacé, et que Delphine, en charge de l'agence postale reprendra son travail à 80% à son retour de congé maternité, le service administratif a proposé à la commission du personnel du 25.01.2017 une ouverture « rassemblée » des services mairie et agence postale le samedi matin :

- Ouverture de la mairie le samedi matin de 9h à 12h,
- Remise si besoin aux particuliers des recommandés et des colis en instance,
- Vente de timbres,
- Affranchissement des recommandés à voir selon possibilités d'enregistrement.

Seuls les dépôts et retraits d'argent ne seront pas possible le samedi matin.

En effet, après comptage, il s'est avéré que le samedi matin était le jour d'ouverture ou on accueillait le moins de public à la poste. Cette organisation permettrait « d'économiser » 3 heures de salarié, et de mieux organiser le temps d'emploi sur la semaine.

La commission du personnel du 25.01.2017 a donné son accord sur cette organisation, après accord avec les services de la Poste. La poste n'a pas apporté de réponse à ce jour. La question sera revue au conseil municipal après négociation avec les services de la Poste.

15-MODIFICATION DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX.

Fougères Agglomération organise ses réunions de bureau et de conseil communautaire de façon générale le lundi, et ses réunions de commissions les premiers jours de la semaine.

Dans un souci d'organisation des instances du territoire, Fougères Agglomération a annoncé n'organiser aucune réunion le jeudi soir, ceci afin de « réserver » un soir aux commissions communales.

Madame Boucher propose au conseil municipal de décaler les prochains conseils municipaux au jeudi. Il en sera de même pour les Bureaux Municipaux qui passeront du lundi au jeudi.

Date initiale	Nouvelle proposition de date
Lundi 20 mars	Jeudi 23 mars
Lundi 24 avril	Jeudi 27 avril
Lundi 15 mai	Jeudi 18 mai
Lundi 12 juin	Jeudi 15 juin
Lundi 10 juillet	Jeudi 6 juillet

16- QUESTION DIVERSES

Le Dr Kanda, médecin Roumain, arrive dimanche 25/02 sur notre commune pour une visite de 4 jours afin de rencontrer les médecins du territoire, l'EHPAD, l'IME, l'hôpital de Fougères...
Le conseil municipal est invité pour le rencontrer le jeudi 2 mars à 18h30, pour un pot de l'amitié.

Le secrétaire de séance,
Eric Chalopin.

Le Maire,
Marie-Claire Boucher